

Vade-mecum des relations Ecole-Famille

une coopération au service de la réussite de tous les élèves

Les relations de l'Ecole avec les familles sont au cœur de la question de l'égalité des chances. Notre académie qui se caractérise par un faible taux de mobilité des élèves et un nombre important de sorties sans qualification s'est donné comme objectif prioritaire, de renforcer les liens entre l'Ecole et la Famille.
Au-delà des dispositions législatives et réglementaires[1] dont il convient d'assurer la mise en œuvre, il est important de promouvoir et de développer toutes les actions favorisant une coopération fructueuse.
Cette question est l'affaire de tous les acteurs du système éducatif quel que soit leur domaine de compétence. La complémentarité de leur action sera source de richesse et d'efficacité.
Ce document rassemble les contributions des participants du séminaire académique sur ce sujet. Outil d'accompagnement pour les établissements scolaires, il énonce l'esprit de la loi et propose des orientations pour l'action. En intégrant cette thématique transversale à son projet, chaque établissement scolaire en fera un axe de progrès pour tous les élèves.

I. Vers une coopération avec les parents

Evolutions des relations Ecole- Famille

On ne peut aujourd'hui analyser les enjeux de la relation entre l'Ecole et la Famille sans perspective historique. Jusque dans les années 60, le projet implicite de l'Ecole consiste à éduquer les familles par l'intermédiaire de leurs enfants. Depuis les années 60, avec l'allongement de la scolarité, des poursuites d'études plus nombreuses et l'implication croissante des associations de parents d'élèves, les relations Ecole-parents se sont complexifiées : l'Ecole est tenue par la réglementation de donner une place et un rôle aux parents ; quant à l'institution scolaire, elle souhaite «voir les parents des élèves jouer un rôle au côté de l'école [...] pour accompagner efficacement l'enfant dans son parcours scolaire»[2].

II. Les conditions du dialogue entre l'Ecole et les parents

Parents et enseignants œuvrent ensemble dans un but commun : la réussite scolaire de chaque enfant. Les professionnels accompagnent les parents et leurs enfants pour les rendre acteurs de cette réussite.

Respect mutuel et responsabilité

La communication est fondée sur le respect des personnes et des espaces respectifs (espace public et espace privé). Le parent, premier éducateur de l'enfant, a sa place en tant qu'interlocuteur quelle que soit sa situation. Les enseignants ont un domaine d'expertise qui concerne la scolarité et la qualité du service public d'éducation et ils respectent ce qui est de l'ordre de l'espace privé de la famille.

L'Ecole a la responsabilité de mettre en place une relation de qualité avec les parents. Elle offre les conditions nécessaires à un dialogue serein.
En tant qu'usagers du service public, les parents méritent le meilleur accueil. La relation Ecole - parents ne peut se construire sans que l'on soit attentif à la place de l'enfant, objet et sujet des échanges.
En tant que garant de l'intérêt de l'enfant, le service public d'éducation contribue aux missions de protection de l'enfance telles qu'elles sont définies par la loi[3].

Lisibilité et transparence

L'organisation du système scolaire dans lequel leur enfant est inscrit doit être **rendue lisible** pour les familles. Les parents ont accès à toutes les informations concernant leur enfant. Aucune information n'est transmise ni utilisée sans l'accord des responsables de l'élève. Impliquer les parents comme partenaires, c'est aussi leur permettre de prendre connaissance du déroulement de la scolarité de leur enfant, leur garantir la possibilité d'être écoutés dans une totale discrétion, c'est enfin leur offrir la possibilité d'être représentés.

En savoir plus

[1] Code de l'Education, articles L111-1, 111-2, 111-4 ; D113-1
Circulaire n°206-137 du 25 -8-2006
[2] ***La place et le rôle des parents dans l'école***, Rapport - n° 2006-057 - Inspection Générale, octobre 2006
[3] Loi n°2007 -293 du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance - JO du 6-03-07

III. Des pistes d'actions

Ni recueil de bonnes pratiques, ni modèle, ce document propose des outils aux équipes qui veulent construire **un projet cohérent** de coopération entre les parents et l'établissement scolaire. Dans les actions menées vers les parents, aucune réponse clés en main n'est souhaitable car chaque fois sont en cause **des contextes et situations variés**.

Anticiper

Anticiper, c'est adopter une démarche fondée sur un diagnostic des caractéristiques de l'établissement, des ressources locales, des leviers et des freins pour inscrire la relation école-parents au cœur du projet de d'établissement.

C'est aussi entretenir **des relations positives** avec les parents en les invitant régulièrement dans l'établissement, sans attendre l'émergence de problèmes. C'est **prévenir les difficultés** en s'appuyant sur le dispositif de **«Veille Educative»**, dans les collèges et les lycées[4].

Accueillir

Il est nécessaire d'instaurer un **climat de confiance** et de créer les conditions d'un **dialogue équilibré** entre adultes. La rencontre enseignants-parents relève le plus souvent d'une demande ou d'une invitation. Le lieu et l'horaire les plus appropriés sont fixés en commun. **La convivialité est le gage d'une rencontre réussie**. Certaines situations toutefois imposent des cadres très formels voire contraints qui nécessitent une convocation, à l'exemple du conseil de discipline.
L'accueil est d'ors et déjà une préoccupation de nombreux établissements scolaires qui mettent en place **diverses actions** :

- les portes ouvertes et les accueils personnalisés en aval ou en amont des inscriptions,
- l'accompagnement des passages inter-cycles : école/collège, collège/lycée,
- des réunions parents/enseignants,
- une signalétique permettant l'identification des lieux, des personnes et de leur fonction,
- des remises de diplômes…

Travailler en équipe et en réseau

L'enseignant ne peut répondre seul à toutes les demandes parentales. Pour rester dans son champ de compétences, il peut faire appel aux autres membres de l'équipe éducative (Conseiller principal d'éducation, Conseiller d'orientation psychologue, Infirmier(e), Assistant(e) social(e) et Médecin scolaires) et aux professionnels des services spécialisés dans le cadre d'un travail en réseau (travailleurs sociaux, service de soins à domicile et centres médico-psychologiques).

Expliciter, formaliser et organiser

Les représentations sur l'Ecole sont variées et contrastées. Pour en lever certaines et en éclairer d'autres, il est fondamental de rappeler les valeurs de l'Ecole **au sein des équipes professionnelles** et auprès des parents. C'est dire ce que fait l'Ecole et ce qu'elle attend du rôle des parents. C'est donc donner le **« mode d'emploi » du partenariat**, définir les rôles et les modalités des relations.

Dans le dialogue avec les parents, l'enseignant agit en professionnel qui prolonge sa pratique de la classe. Il répond aux questions des parents et conseille sur la scolarité de leur enfant, notamment sur les enjeux du travail à la maison. Il utilise des outils concrets qui favorisent la lisibilité du parcours d'un élève et les différentes attentes de l'école selon les cycles (bulletins et consignes de travail à la maison explicités). On veille à ce que les messages soient compris, sinon, il convient de les reformuler, de les commenter.

Conformément aux préconisations ministérielles, des actions et **des outils ont été proposés** par les établissements qui présentent pour certains un caractère innovant :

- l'élaboration d'**un livret d'accueil** commenté oralement, si nécessaire,
- **la remise en main propre des bulletins scolaires** suivant un rythme trimestriel : on explique et on commente les documents, que l'élève soit en échec ou en réussite,
- la généralisation des TICE comme outils de communication (**cahiers de textes électroniques**, sites d'établissements…),
- les Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) signés par les parents et les élèves,
- les projets d'orientation impliquant des parents,
- des espaces de rencontres en appui de **« La Mallette des parents »**[5],
- la présence active des parents dans les instances représentatives de l'établissement,
- la mise en oeuvre de dispositifs à l'exemple de «Ouvrir l'école aux familles pour réussir l'intégration»[6]
- etc.

En savoir plus

[4] BO du 17 mai 1999. Programme «NouvelleS ChanceS»
[5] BO n°29 du 22 juillet 2010
[6] Circulaire n°2009-095 du 28-7-2009

Solliciter pour valoriser

Permettre au parent de s'impliquer comme acteur de la communauté éducative, c'est le valoriser comme premier éducateur de son enfant. L'enseignant et le parent définissent en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer.
Différentes expériences ont été menées associant tous les personnels et les parents :

- le Forum des métiers,
- l'accompagnement de sorties scolaires,
- la formation de parents élus.

Accompagner

La médiation d'un tiers (personnel ou non de l'éducation nationale) peut s'avérer indispensable pour aider à surmonter une confrontation délicate voire impossible entre parents(s) et enseignant(s).
Depuis plusieurs années, le plus souvent dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)[7], se sont organisées des instances collectives et individuelles d'échange avec les parents :

- des groupes de paroles de parents au sein d'espaces–rencontres,
- la mise en réseau des différents acteurs à l'échelle d'un territoire associant écoles, collèges, voire lycée,
- des rencontres sportives et culturelles associant les parents et s'appuyant sur le partenariat local.

La liste n'est pas close car de nombreuses initiatives doivent émerger grâce à la prise en charge par les établissements de cette question essentielle.

Conclusion

Eduquer ensemble

Il importe d'inventer des moyens pour échanger avec les parents toutes les informations utiles, de les accompagner dans leur rôle et de soutenir leur implication qui est un facteur essentiel de la réussite scolaire.

C'est en formant les différents acteurs, chargés des relations avec les familles, les nouveaux enseignants et en développant les initiatives dans le cadre des projets d'établissement que l'on pourra resserrer des liens nécessaires, indispensables.

En rendant les parents partenaires et acteurs de l'Ecole, on peut changer les regards des uns et des autres et construire un projet scolaire et éducatif partagé.

Synthèse réalisée à partir des sources suivantes :
« *La place et le rôle des parents dans l'école* », Rapport - n° 2006-057 Inspection Générale, octobre 2006
« *Ecole- famille : pour une meilleure communication dans l'intérêt de tous* » circonscription de la Goutte d'OR / Claire Boniface, IEN.
« *Pour un dialogue réussi : enseignants- parents, parents-enseignants*», Jacky Simon, médiateur de l'éducation nationale
Séminaire école famille académie de Caen avril 2009
Intervention de Pierre Périer, « Les Relations entre les familles et l'école / Enjeu, négociation, distance »,

Des liens pour approfondir :
EDUSCOL:
http://eduscol.education.fr/
Académie de Caen : http://www.ac-caen.fr/Centre Philippe Lucas / dossier CAREP :
http://www.etab.ac-caen.fr/centre-ph-lucas/carep/

En savoir plus

[7] Circulaire 2006-197 du 30/11/2006
Protection du milieu scolaire - comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté